

Observation 167 du 07/03/2023

A l'attention de Mme DENIZET

Madame Le Commissaire Enquêteur,

Parmi les très nombreux impacts dus à l'implantation d'éoliennes sur le domaine des Mignaudières, on peut faire une estimation de la dévaluation des biens immobiliers proches des machines. Au vu de la taille des mats et des pales, on peut considérer que les habitants des 12 communes situées dans un périmètre de 6 Kms. autour du site éolien auront à souffrir d'une dévaluation de leurs biens immobiliers.

On comptabilise sur ces 12 communes (Bouresse, Brion, Champagné Saint Hilaire, Château Garnier, Gençay, La Fairière Ayroux, Magné, Marnay, Saint Laurent de Jourdes, Saint Maurice la Clouère, Saint Secondin, Usson du Poitou) une population d'environ 10 000 personnes, logées dans environ 2500 demeures. En chiffrant une valeur moyenne d'environ 100 000 Euros par habitation, on peut approximer la valeur de ces biens à environ 250 millions d'Euros. La présence du site éolien entraînera une décote minimale d'environ 10 pour cent, ce qui entraîne une perte financière sur la valeur des biens immobiliers de 25 million d'Euros.

Cette somme est à comparer aux retombées fiscales, qui peuvent être incitatives..., annoncées par le promoteur : 170 000€ par an soit 3,4 millions d'Euros sur 20 ans. Les avantages promis par le promoteur se solderont par des pertes financières pour tous les résidents plus ou moins proches du parc, pertes qui s'ajouteront aux nombreuses autres désagréments engendrés par la destruction de leur environnement, au profit d'un petit nombre d'actionnaires d'ABO WIND (société allemande basée à Wiesbaden et cotée à la bourse de Hambourg) très éloignés des conséquences qu'engendrent l'implantation du site industriel...Et cerise sur le gâteau, tous les petits riverains du parc éolien sont contraints de contribuer à leurs mésaventures, en payant leur CSPE (contribution au service public de l'électricité) sur leur facture EDF ou autre fournisseur d'énergie électrique.

Dans le souci de protéger notre population locale de nombreux maux à venir en cas d'installation de ces machines, nous vous demandons de refuser ce projet des Mignaudières .

Cordialement

DEBIAIS J.J.